



# Compte Rendu

## JOURNAL CGT DU COMITE TECHNIQUE (CT) DE DRANCY

juillet 2021

Le **Lundi 5 juillet 2021**, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique (CT) 2021 /2022.

Étaient présents: La CGT : Francianne, Henri, Philippe, La GGF FO : Assia . La CFDT : « **Personne** » . L'UNSA : Yann, Fabrice . L'administration, le service DRH, le service entretien Atsem – restauration. le service Hygiène sécurité.. Les élus municipaux : le Maire adjoint M MANGIN (président), élus (2), le DRH (droit de vote non utilisé). Excusés CGT : Colette, Didier, Régine

**Ordre du jour : Approbation du compte rendu (CR) du 16 mars 2021 ; Convention de mise à disposition de 2 agents à 17,14 % à l'EPT sur clauses sociales d'insertion. Modification du tableau des effectifs.**

**Pour information** Création de la maison des parents. Rattachement du service Ressources associatives à la politique de la Ville. Déplacement pour travaux de services. Création du service Habitat.



1/ Le Président ouvre la séance du CT, M MANGIN. **Approbation du CR** : En liminaire, un élu CGT, refuse avec son droit à l'article 9 du code civil que sa voix soit enregistré vu le manque de communication de la Ville de Drancy envers les agents sur la loi de transformation de la Fonction publique (TFP) augmentant le temps de travail, vu les non réponse à nos courriers (exemple grève du 25, 26,27, 30 et 31 août 2021), création des CDI (requalification des agents technique et adjoint d'animation contractuel de + de 6 ans) CHSCT et suivi de décision. **La CGT s'abstient sur l'avis et le manque d'information et rédigea ses CR, elle même, aux agents. Les autres « représentants » FO UNSA votent « Pour » en belle cadence avec l'employeur. « C'est trop beau à voir... »**

2 / **Convention de mise à dispositions de 2 agents contractuel catégorie B à L'EPT pour 17, 14 % de temps de travail**

La CGT rappelle que le dialogue social a Drancy n'est pas à la hauteur, alors que le Président Macron reçoit les organisations syndicales ; le 6 juillet, la ministre reçoit les organisations sur le rendez vous salariale des fonctionnaires et on nous invente la loi 4 D, Décentralisation, Différentiation, Déconcentration et Décomplexification. Nous y sommes avec cette demande de « prêter » des agents à Terres d'envol. Notre première question est : Ce temps sera t il ajouté au 100 % déjà fait des agents à Drancy. En effet, pour pouvoir donner 6 heures par semaine, cela pose la question de nos possibilités horaires ? La Maire refuse de nous avancer les conséquences de la loi TFP à Drancy. Et invente le prêt d'agent et la distribution d'heures à d'autres collectivités, comme si les 6 heures hebdomadaires n'étaient pas utile au poste déjà utilisé. Sans doute le poste avait 6 h de « Rien à foutre » à Drancy ? Un vrai manque de respect...

C'est par notre deuxième question que nous insistons sur les missions qui seront de parfaire l'insertion des clauses sociales des marchés publics de l'EPT.

**Mais avant de les faire pour d'autres comme l'EPT que fait on a Drancy avec l'UCAD, la SOGERES ? Ou sont les clauses sociales débattues en CT. ( exemple précarité à outrance, turn over de salariés) Le président du CT considère nos questions non enregistrés comme « non a débattre » alors qu'il les entend très bien.**

**La CGT intervient** : Elle appuie sur le bouton du Micro pour avoir les réponses à

ces deux questions précises et ajoute que 6 agents contractuels sont selon les écrits DRH non contestés à 95 000 € de moyenne budgétaire soit 8000 €uros par mois. Le remboursement des 17,14 % avec 15 000 €uros ne rentre pas dans la projection du remboursement de l'EPT.



Le DRH précise que c'est sur du 100 % de temps travaillé pour les deux collectivités et qu'il y avait erreur pour les 95 000 € annuel des contractuels B.

La CGT indique que **DEUX fois !!!** Elle avait demandé **2 FOIS !!** Si le chiffre de 95 000 € par moyenne pour les agents contractuels B était une erreur. L'administration nous avait bien confirmé que « **NON pas d'erreur** » et cela clairement... et **CELA DEUX fois** à la réunion du Comité technique en séance plénière et nous l'avons relancé par écrits à Madame la Maire!

C'est bien du n'importe quoi cette réponse d'erreur à retardement ! Nous demandons un écrit !

**Avis : La Ville de Drancy et ses représentants employeurs (3) restent sur leur « vision parfaite » de la transparence existante, nous vous laissons juge de la réalité**

**Les votes incroyables validant ce prêt d'agents : UNSA / FO Votes : POUR, (3)**

**Votes : Abstention de la CGT (3) en raison de l'impossibilité d'y voir clair dans cette affaire.**

### 3/ Modification du tableau des effectifs

Sous couvert d'un besoin des services est présenté un tableau avant / après de divers services.

La CGT fait état que légalement le principe du passage au CT est les seules suppressions de postes.

Nous y voyons donc 5 agents d'animation passer de plus de 77 % de temps plein à 60 % de temps plein donc une baisse de pouvoir d'achat.



De plus, est ce que les horaires des enseignants à moins de 50 % sont connus, car pour nous, le document ne donne que des inconnus sauf qu'un temps plein est de 20 h pour ces agents de cette filière spécifique.

Nous avons écrit à la Maire, qui suite aux écrits de la CGT informe en réponse que plusieurs agents vont être stagiérisés en 2021, mais rien sur notre demande pour les agents en CDD pouvant être en CDI ( agents hors pays de nationalité européenne ayant 6 années d'ancienneté) La CGT informe qu'elle demandera aux juges administratifs les requalifications de contrats sans réponse de la Maire.

Le Président du CT M MANGIN donne la parole au DRH qui nous dit que ce sont des postes, des lignes budgétaires.

Nous répliquons que nous, nous aurons des agents qui nous demanderont des comptes, c'est la réalité du monde du Travail et que répondrons nous sur nos avis donnés, si rien n'est clair ?????.. Nous avons demandé un vote séparé pour les créations de postes. Ceci a été refusé.

**La CGT votes : Abstention (3), la CFDT votes : « PAS PRESENT » : L'Unsa / FO votes : POUR (3), les employeur : votes comme L'UNSA FO et POUR la baisse de pouvoir d'achat d'agent (3)**

### 4 Ensuite viens de l'information sans avis du Comité Technique

L'administration se satisfait du document présenté sur [la création de la maison des Parents.](#)

On y lit 2 recrutements de cadres B ou A (qui ne figuraient pas sur le tableau de modification des effectifs votés précédemment à ce CT.)

Comme l'indique la CGT, nous considérons ce service comme lié aux missions du Département. **Nous n'avons pas d'agent de cadre C, pour le secrétariat** et l'accueil téléphonique des rendez-vous avec les deux cadres, **nous n'avons pas l'agent de catégorie C** pour le nettoyage des lieux. Nous pensons utile **une ATSEM ou Puéricultrice** pour la pédagogie aux Parents, la garde des enfants pendant que les enfants attendent leurs parents en réunion avec les cadres.

Nous n'avons pas d'horaire de travail, d'ouverture du service aux usagers. Bref la CGT n'a rien !!

**Pas de vote, puisque c'est une information selon l'employeur.**

La CGT informe qu'elle adressera une lettre à l'autorité et au Préfet pour la réorganisation du service qui fait partie des compétences du CT. La CGT considère illégale de ne pas donner d'avis et demande un avis avec les éléments demandés.





[ociations au service Politique de la Ville.](#)

nouvelle soit disant information.

Comme ici encore une fois sur une réorganisation du service, nous avons besoin d'un avis du CT avec bilan des 4 années de la loi TFP qui doit avoir un observatoire sur la loi. Nous avons la base claire de ce rattachement à la politique de la Ville dans ces 4 années suite au CT de 2017 et ces futures

La CGT demande un avis préalable du CHSCT, le respect du 10 m<sup>2</sup> par agent pour un lieu de travail. Elle considère illégale de ne pas donner d'avis et demande un avis avec les éléments demandés.

**6 : [Modification des implantations des services Assistante sociale du personnel, Centre des ressources associative, courrier et garde appariteurs, incendie.](#)**

La CGT demande un avis préalable du CHSCT, le respect du 10 m<sup>2</sup> par agent pour un lieu de travail.

**7 : [Création du service Habitat opérationnel et permis de louer.](#)**

La CGT note un organigramme sans connaître le grade des catégories C, ( la création de ces postes n'est pas dans la tableau présenté à ce CT en avis numéro 3 de l'ordre du jour du CT. Nous sommes sans vision des habilitations pour les enquêtes, et n'avons aucun horaire du service, ni ouverture publique aux usagers.

La CGT informe qu'elle adressera une lettre à l'autorité et au Préfet pour la réorganisation du service qui fait partie des compétences du CT.

Elle considère illégale de ne pas donner d'avis et demande un avis avec les éléments demandés.

Le Président M MANGIN à la suite des interpellations CGT, intervient et demande des avis et donc des votes par le comité Technique pour :

- ✓ La création de la maison des Parents.
- ✓ Le rattachement du centre de ressources des associations au service politique de la Ville.
- ✓ La création du service Habitat opérationnel et permis de louer.

**DE L'INFORMATION « OH MIRACLE CGT » NOUS PASSONS A UN AVIS MAIS....**

**La CGT rappelle qu'elle ne peut donner d'avis sans les éléments préalablement demandés, horaires, grades, etc..**

On ne peut ainsi à la « Va comme, je te pousse » changer d'avis au vu du rappel de la légalité de la CGT. Pourtant comme à son habitude le Président insiste et souhaite passer en force.

Nous voyons dans un ballet synchronisé, les représentants UNSA, FO, EMPLOYEURS lever les mains au ciel... Décidément, les agents de Drancy ne mesurent pas comment ils sont traités par de tels représentants... !!!



**QUE LA  
FORCE  
SOIT AVEC  
VOUS**

**AU MOINS  
LA CGT,  
ELLE,  
VOUS  
RESPECTE**

(UNSA, FO en « action » à DRANCY)



*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contactez les militants ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'adhésion que nous vous proposons ci-dessous.*



**Bulletin d'adhésion CGT**  
**Année 2021**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Site, Service, Unité : .....  
Tel : ..... E-Mail : .....@.....

A retourner auprès du militant de votre choix